

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 11
Mercredi 26 mars 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Court

Avis de construction

Requérante: Laurence Robert, route de Chaluet 31, 2738 Court

Propriétaires: idem requérante; Patrice Robert, route de La Neuveville 61, 2515 Prêles

Auteure du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 2284, au lieu-dit « route de Chaluet 31 », 2738 Court

Projet: changement d'affectation d'une chambre en cuisine

Chauffage: existant

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogations: 24 ss LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 26 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale

Tirs à balles

La société de tir de Court avise la population que des tirs à balles auront lieu durant toute l'année sur sa place de tir, et ce, dès le 20.3.2025.

Il est formellement interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tirs.

La société de tir, citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

2738 Court, le 20.3.2025

Le comité

www.lasemaine.ch



Crémînes

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au **31 mai 2025**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémînes, le 12 février 2025

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Demande après-coup

Requérant et propriétaire foncier: Monsieur Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet: idem requérant.

Emplacement: Parcelle N° 1069, Grand-Rue 21, 2745 Grandval.

Projet: Installation d'un garage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: Zone mixte centre

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Shibli Marie Claire, Klösterlirain 22, 2542 Pieterlen

Propriétaires fonciers: Shibli Suri et Marie Claire, Klösterlirain 22, 2542 Pieterlen

Auteur du projet: idem requérant.

Emplacement: Parcelle N° 1047, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Projet: Installation d'une PAC air-eau sur muret et socle à l'est, panneaux photovoltaïques en toiture est ainsi que deux velux en toiture et suppression des cheminées.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: Zone mixte centre

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: M^{me} Jeannette Renggli, Hildenhöfli 6, 8862 Schübelbach

Propriétaires fonciers: M^{me} Jeannette Renggli, Hildenhöfli 6, 8862 Schübelbach et Mme Ruth Wisard, Champs Colnats 10, 2745 Grandval

Représentant: Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelles N° 1178 et 1180, Rue de l'Eglise 12 et 12a, 2745 Grandval.

Projet: Construction d'un immeuble locatif de 4 studios adaptés (12), panneaux solaires en toiture, PAC air-eau à l'EST, création de places de parc et construction d'un réduit (12a).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: Zone H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: M. Eric Affolter, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1829, au lieu-dit: « Graiterie 4 », commune de Moutier.

Projet : démolition et reconstruction du bâtiment N° 4 avec agrandissement au Sud du bâtiment, aménagement d'une terrasse couverte non habitable au Nord en compensation du volume ajouté et pose d'une citerne d'eau de pluie et d'une fosse étanche pour la récupération des eaux usées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 20 RCC, 24 LAT et 25 LCFO.

Demande : demande d'allègement au sens de l'art. 17 OCEn.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 mars 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Macchia Daiana et Leonardo, Sous-Raimieux 25, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3419, Rue Mercier

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, places de parc, pompe à chaleur, reconstruction d'une cabane après incendie.

Zone : H3

Dérogation : Art. 26 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 mars 2025

Services Techniques-Urbanisme

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe :

Deux releveurs de compteurs d'eau et d'électricité (travail accessoire).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch : vendredi 28 mars 2025.

Moutier, le 12 mars 2025

Conseil municipal



Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Daniel Oester, Gros Champs 18k, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet : Rénovations intérieures. Pose d'une PAC pour le chauffage. Nouvelles fenêtres. Nouvelle toiture en tuiles. Démolition de toiture de la piscine et son remplacement par des éléments vitrés bas coulissants. Confection d'un mur de soutènement en blocs calcaires en limite sud et ouest du terrain. Construction d'un carport et d'une pergola bioclimatique. Pose d'une isolation périphérique crépie.

Sur parcelle : N° 833 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Champ du Chêne ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 avril 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Perrefitte, le 26 mars 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Compost

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 26 mars 2025

Le Conseil municipal



Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, le 17.03.2025

Administration communale

Ordonnance de la Crèche municipale

Lors de la séance du 10 mars 2025 et conformément à l'article 12, alinéa 5, du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Reconvilier (RO), le Conseil municipal a adopté les modifications de l'ordonnance de la Crèche municipale. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} août 2025 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de

la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary Reconvilier, le 24 mars 2025

Municipalité de Reconvilier, Conseil municipal

Réservez dès à présent ces dates!

La Commission politique Solidaire, Culture et Sport, ainsi que l'administration communale, ont le plaisir de vous informer des manifestations municipales prévues en 2025. Plus de détails suivront, mais nous vous invitons d'ores et déjà à marquer cette date dans vos calendriers.

- Après-midis récréatifs les 26 mars 2025 et 26 novembre 2025 (dès l'âge de la retraite)
- Week-end à Sillingy du 14 au 15 juin 2025
- Assemblées municipales les 16 juin 2025 et 8 décembre 2025
- Séance avec Santé bernoise (thème harcèlement - bien vivre ensemble) le 18 juin 2025 à 19h30
- Fête des voisins le 27 juin 2025
- Sortie des aînés le 1^{er} octobre 2025 (dès l'année des 70 ans)
- Fenêtres de l'Avent du 1^{er} au 24 décembre 2025
- Fenêtre de l'Avent de la Commission politique solidaire, culture et sport le 4 décembre 2025.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà d'organiser ces événements et espérons vous y voir nombreux.

Reconvilier, le 20.3.2025

Commission politique solidaire, culture et sport de Reconvilier

Bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Reconvilier et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur enfant, peuvent déposer une demande ou un renouvellement de bons de garde pour l'année scolaire 2025-2026, via la plate-forme Kibon.ch.

Marche à suivre pour les parents :

1. S'assurer d'avoir une place dans une structure qui adhère au système de bons de garde (crèche ou Association Parent Accueil Journée APAJ).
2. Créer un BE-Login (via le nouveau processus de connexion AGOV). Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Les champs se prérempliront automatiquement en fonction de votre déclaration d'impôts 2024.
3. Demander un bon de garde à la commune de Reconvilier.

La confirmation des données 2025-2026, générée par Kibon, doit parvenir signée à la Commune de Reconvilier jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard, afin d'être scannée. En cas de non-respect des délais ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Toute modification (changement de taux, déménagement, naissance, etc.) pendant la période doit être annoncé sur Kibon.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec M^{me} Nancy Jost (032 482 73 76 / n.jost@reconvilier.ch pour de plus amples informations.

Reconvilier, le 20.03.2025

Secrétariat municipal



Saicourt

Informations communales

Frelon asiatique

Le canton a besoin de l'aide de la population pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce. Merci de signaler le plus rapidement possible toute observation du frelon asiatique sur www.frelonasiatique.ch.

La détection précoce des nids primaires est importante car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse.

Annnonce de tir à balles

La société de tir de Saicourt avise la population que des tirs à balles auront lieu du 2 avril au 31 décembre 2025. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir. La société de tir décline toute responsabilité en cas d'observation de la présente publication.

Fermeture de l'administration municipale - rappel

Pour cause de séances à l'extérieur, l'administration municipale sera fermée les 26 et 28 mars 2025.

Le Fuet, le 26 mars 2025

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant : M. Sébastien Horisberger, Rue de l'Est 16, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 17, au lieu-dit : « Milieu du Village 17 », commune de Saules.

Projet : construction d'une place en gravier utilisée comme terrasse et d'un escalier extérieur à l'Est du bâtiment, suppression d'un muret, pose de pavés filtrants aux alentours et au Sud du bâtiment pour l'aménagement de 4 places de stationnement, remplacement partiel des fenêtres et des portes et diverses transformations à l'intérieur du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : CA.

Recensement arch. : objet C, digne de protection, ensemble bâti A.

Dérogations : art. 48 LAE, 64 al. 1 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 mars 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Pierre Haefeli, Cheyenatte 54, 2732 Saules

Auteur du projet : Solartech Group Sàrl, Branka Jovancic, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Propriétaires fonciers : Françoise Schneiter, Rue de la Coline 32, 2732 Reconvilier et Frédéric Haefeli, Le Ténor 31, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 63, Cheyenatte 54, 2732

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur du bâtiment. Élimination de la chaudière ainsi que du brûleur actuel. La citerne dégazée reste sur place.

Dimensions et genre de construction : Selon plans déposés

Zone d'affectation : Zone d'habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 19 mars 2025

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Corinne et Christophe Gassmann, Chemin de Belfond 31, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : STG Swiss Technik Group Sàrl, Rue Daniel-Jeanrichard 32, 2400 Le Locle.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin de Belfond 31 sis sur la parcelle N° 1833 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 19 mars 2025

Le chef des travaux publics

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 118'000.- pour le financement de l'acquisition d'un véhicule de voirie (tracteur équipé avec saleuse). Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté. Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-.

Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal.

Tavannes, le 26 mars 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maitre d'ouvrage : van den Berg Christian, rue des Mandarins 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : Verancolor Sàrl, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Adresse du projet : BF 1650, rue des Mandarins 4, 2735 Malleray

Description du projet : Pose d'un couvert à voiture sur place de parc existante

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : Art. A122 al. 2, RCC

Dépôt public : du 26 mars au 25 avril 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 19 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

SESTER

Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier recherche

Secrétaire – caissier (H/F)

Pour le 1^{er} juin 2025 (ou date à convenir)

Profil :

- CFC d'employé/e de commerce avec de bonnes connaissances de comptabilité (MCH2)
- Connaissances du logiciel de gestion Crésus et des outils informatiques usuels
- Une expérience dans un poste similaire, idéalement dans une collectivité publique, serait un atout supplémentaire

Tâches :

- Tenue complète et présentation de la comptabilité du syndicat
- Elaboration du budget et plan financier
- Participation et rédaction des procès-verbaux des séances du comité et des assemblées des délégués
- Gestion de la correspondance et des archives

Le syndicat travaille dans le domaine de la distribution et gestion de l'eau potable, le taux d'occupation est d'environ 20% et se fait principalement à domicile.

Rémunération selon échelle de traitement cantonal.

Les postulations, accompagnées des documents usuels, sont à adresser jusqu'au 28 avril 2025 à **SESTER, Michel Devaud, président, Petit-Bâle 1, 2710 Tavannes.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M^{me} Chapuis, tél. 079 454 30 39.

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

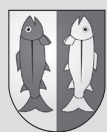
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.